



**MINISTÈRE
DE L'ÉDUCATION
NATIONALE,
DE LA JEUNESSE
ET DES SPORTS**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Rapport de jury

Concours : concours internes du CAPLP et du CAER CAPLP

Section : Génie Industriel

Option : Bois

Session : 2022

Rapport de jury présenté par : Nathalie Dumont Inspectrice de l'éducation nationale,
Présidente du jury

Sommaire

Remerciements	
Préambule	P3
Avant-propos	P4-5
Epreuve d'admissibilité	P6
Constat et conseils	P7-P8
Résultats statistiques	P9
L'épreuve d'admission	P10
Travaux pratiques, description de l'épreuve et attendus	P10-11
Partie pédagogique, description de l'épreuve et attendus	P12
Commentaires et recommandations	P12
Partie travaux pratiques	P12-13
Partie pédagogique	P13
L'entretien	P13-14
Conclusion	P15
Ressources	P 16
Support sujet 2022	P 17

Remerciements

La session 2022 du concours interne du CAPLP et du CAER CAPLP, section Génie Industriel, option Bois, s'est déroulée au lycée Lumière de Luxeuil les bains (70) en janvier 2022 pour la correction de l'épreuve d'admissibilité.

Puis du 21 au 25 mars pour l'épreuve d'admission.

Le jury tient à remercier le proviseur du lycée sa Directrice déléguée aux formations professionnelles et technologiques, son assistant technique (secrétaire général du concours), ses collaborateurs et l'ensemble des personnels pour la qualité de leur accueil et l'aide efficace apportée tout au long de l'organisation et du déroulement de ce concours qui a eu lieu dans d'excellentes conditions.

Préambule

L'organisation du concours pour la session 2022 a pu se dérouler dans les conditions habituelles. Dix-sept candidats ont passé l'épreuve d'admission.

Avant-propos de la Présidente

Ce rapport est dans la continuité de ceux des sessions précédentes.

Cette session répond aux attentes de l'arrêté du 25 janvier 2021 fixant les sections et les modalités d'organisation des concours du certificat d'aptitude au professorat de lycée professionnel.

En ce qui concerne l'épreuve d'admissibilité, pour le CAPLP public seulement 50 % des candidats inscrits ont envoyé un dossier de reconnaissance des acquis de l'expérience professionnelle (RAEP). Pour le CAER (privé) 80% des inscrits ont envoyé un dossier un dossier RAEP.

Le jury conseille aux candidats de lire avec attention les remarques et conseils donnés dans ce rapport pour la réalisation de ce dossier

Le concours interne de recrutement de professeurs de lycée professionnel doit permettre de valider, d'une part, les compétences professionnelles des candidats, mais aussi, les compétences pédagogiques indispensables qui leur permettront de construire, tout au long de leur carrière, des séquences d'enseignement de qualité.

Pour le concours interne du CAPLP génie industriel bois, les compétences attendues sont, à la fois, scientifiques, technologiques et pédagogiques. Le jury cherche donc à évaluer la capacité des candidats à adapter leurs compétences professionnelles aux exigences des référentiels et aux constantes évolutions technologiques et pédagogiques. Dans la voie professionnelle, l'innovation doit être constamment au cœur des enseignements. Le jury attend aussi des candidats qu'ils maîtrisent, ou pour le moins connaissent, le référentiel des compétences professionnelles des métiers du professorat et de l'éducation, issu de la loi de 2013, et qu'ils soient en mesure de transmettre aux élèves les valeurs et principes de la République ainsi que l'ensemble des dispositions contenues dans la Charte de la laïcité. La connaissance des textes définissant le fonctionnement des lycées professionnels et l'organisation des diplômes, qui y sont préparés, sont un préalable incontournable à la réussite au CAPLP. Depuis la rentrée 2019, la réforme liée à la transformation de la voie professionnelle a été mise en place, les nouvelles missions et organisations du lycée professionnel doivent être connues.

Si le faible nombre de postes du CAER CAPLP a permis au jury de tous les attribuer, il n'en est pas de même, cette année encore pour le CAPLP où 8 postes sur les 15 postes proposés n'ont pas pu être pourvus. Cette situation est due à un grand nombre de candidats ne possédant pas le niveau minimal requis. Les référentiels des trois baccalauréats professionnels TCB, TFBMA et TMA (ces trois formations rassemblent le plus gros flux d'élèves de la filière), sont inconnus par trop de candidats qui, dans ce cas, proposent des séquences pédagogiques inadéquates et donc inadaptées au regard du niveau et des compétences à faire acquérir aux élèves. C'est très surprenant pour des candidats d'un concours interne, qui pour la plupart, sont en poste au moment du concours.

De même, les textes définissant le fonctionnement des lycées professionnels et le référentiel des compétences des métiers du professorat et de l'éducation sont des documents fondateurs que quelques candidats ignorent complètement. Le jury cherche à apprécier la capacité des candidats à prendre en compte les besoins identifiés des élèves, à s'adapter à des contextes variés d'enseignement et à en mesurer toutes les dimensions : classe, équipe pédagogique, établissement, institution scolaire et société.

Pour le CAPLP, comme pour le CAER CAPLP, l'admission a été prononcée sans réserve pour les candidats dont le jury a perçu, à travers la lecture du dossier de RAEP, un réel potentiel, une capacité d'adaptation, d'évolution et d'innovation, une force de conviction... Ces candidats ont donné le sentiment qu'ils seront des professeurs consciencieux, curieux, volontaires et motivés par le métier d'enseignant. L'admission n'a pas pu être prononcée pour les candidats dont les prestations n'ont pas donné la garantie qu'ils étaient aptes à embrasser durablement la carrière de professeur de lycée professionnel. Le jury note également pour certains dossier RAEP une inadéquation entre le contenu proposé, élaboré et envoyé par le candidat et ses compétences à la fois pédagogiques et techniques. On peut parfois se demander si le RAEP a bien été rédigé par le candidat, et/ou s'il correspond à son parcours. A travers les différentes épreuves de l'admission, les membres du jury se rendent vite compte si le candidat est en phase avec les documents fournis dans le dossier RAEP.

Il est également souligné un manque de préparation pour l'épreuve technique. (Méconnaissance des machines à commandes ou à positionnements numériques.)

Les candidats qui, parce qu'ils enseignent depuis quelques années, pensent que le concours sera une formalité, se trompent lourdement.

Plus globalement, l'admission n'a pu être prononcée pour ceux dont les prestations n'ont pas donné la garantie qu'ils étaient aptes à embrasser la carrière de professeur de lycée professionnel. Cela est regrettable dans la mesure où les besoins dans les établissements scolaires sont importants.

De très bons candidats ont su démontrer un sens de la pédagogie mise en œuvre dans la voie professionnelle et une posture professionnelle adaptée avec l'exercice des missions d'enseignant ;

Le jury les en félicite

Le CAPLP est un concours exigeant de recrutement de cadres de la catégorie A de la fonction publique d'état. A ce titre il demande un comportement, une attitude et un engagement adaptés des candidats. Par exemple, le jury attend des candidats une expression écrite et orale irréprochable ainsi qu'une tenue vestimentaire de circonstance.

Nathalie DUMONT
Présidente du jury

Épreuve d'admissibilité : étude par le jury d'un dossier de reconnaissance des acquis de l'expérience professionnelle (RAEP)

Extrait de l'arrêté du 25 janvier 2021 fixant les sections et les modalités d'organisation des concours du CAPLP

ÉPREUVE DE RECONNAISSANCE DES ACQUIS DE L'EXPÉRIENCE PROFESSIONNELLE (RAEP) DU CONCOURS INTERNE

A. — *Sections autres que langues vivantes - lettres, lettres - histoire et géographie, mathématiques - physique-chimie*
Le dossier de reconnaissance des acquis de l'expérience professionnelle comporte deux parties.

Dans une première partie (deux pages dactylographiées maximum) le candidat décrit les responsabilités qui lui ont été confiées durant les différentes étapes de son parcours professionnel, dans le domaine de l'enseignement, en formation initiale (collège, lycée, apprentissage) ou, le cas échéant, en formation continue des adultes. Il précise son implication au sein de son établissement. (Instances, groupe de travail, transformation de la voie professionnelle...)

Dans une seconde partie (six pages dactylographiées maximum) le candidat développe plus particulièrement, à partir d'une analyse précise et parmi ses réalisations pédagogiques dans la discipline concernée par le concours, celle qui lui paraît la plus significative, relative à une situation d'apprentissage et à la conduite d'une classe qu'il a eue en responsabilité, étendue, le cas échéant, à la prise en compte de la diversité des élèves ainsi qu'à l'exercice de la responsabilité éducative et à l'éthique professionnelle. Cette analyse devra mettre en évidence les apprentissages, les objectifs, les progressions ainsi que les résultats de la réalisation que le candidat aura choisie de présenter.

Le candidat indique et commente les choix didactiques et pédagogiques qu'il a effectués, relatifs à la conception et à la mise en œuvre d'une ou de plusieurs séquences d'enseignement, au niveau de classe donné, dans le cadre des programmes et référentiels nationaux, à la transmission des connaissances, aux compétences visées et aux savoir-faire prévus par ces programmes et référentiels, à la conception et à la mise en œuvre des modalités d'évaluation, en liaison, le cas échéant, avec d'autres enseignants ou avec des partenaires professionnels. Peuvent également être abordées par le candidat les problématiques rencontrées dans le cadre de son action, celles liées aux conditions du suivi individuel des élèves et à l'aide au travail personnel, à l'utilisation des technologies de l'information et de la communication au service des apprentissages ainsi que sa contribution au processus d'orientation et d'insertion des jeunes. Il serait souhaitable également que le candidat fasse mention de sa prise en compte des évolutions dues à la transformation de la voie professionnelle.

Chacune des parties devra être dactylographiée en Arial 11, interligne simple, sur papier de format 21 x 29,7 cm et être ainsi présentée :

- dimension des marges :*
- droite et gauche : 2,5 cm ;*
- à partir du bord (en-tête et pied de page) : 1,25 cm ;*
- sans retrait en début de paragraphe.*

A son dossier, le candidat joint, sur support papier, un ou deux exemples de documents ou de travaux réalisés dans le cadre de la situation décrite et qu'il juge utile de porter à la connaissance du jury. Ces documents doivent comporter un nombre de pages raisonnables, qui ne sauraient excéder dix pages pour l'ensemble des deux exemples. Le jury se réserve le droit de ne pas prendre en considération les documents d'un volume supérieur.

L'authenticité des éléments dont il est fait état dans la seconde partie du dossier doit être attestée par le chef d'établissement auprès duquel le candidat exerce ou a exercé les fonctions décrites.

Les critères d'appréciation du jury porteront sur :

- la pertinence du choix de l'activité décrite ;*
- la maîtrise des enjeux scientifiques, techniques, professionnels, didactiques, pédagogiques et formatifs de l'activité décrite ;*
- la structuration du propos ;*
- la prise de recul dans l'analyse de la situation exposée ;*
- la justification argumentée des choix pédagogiques opérés ;*
- la qualité de l'expression et la maîtrise de l'orthographe et de la syntaxe.*

Coefficient 1.

Constat :

Tous les candidats qui, à la lecture de leur dossier, ont donné envie aux membres du jury de les voir à l'épreuve pratique d'admission ont été déclarés admissibles.

Les membres du jury ont pris un réel plaisir à lire quelques très bons dossiers de RAEP : construction bien ordonnée, souvent à l'aide d'un "fil conducteur", situations authentiques, texte aéré, bonne qualité rédactionnelle, expression écrite claire et synthétique, vocabulaire technique précis, maîtrise de l'orthographe et syntaxe correcte. Des dessins, photos, schémas... bien choisis rendent souvent l'exposé plus explicites que de longs commentaires. Les éléments cités ci-dessus sont nécessaires, mais certes pas suffisants, pour faire un bon professeur.

La majorité des candidats a rédigé un dossier de RAEP conforme au cahier des charges mentionné dans l'arrêté précité. Certains ont su décrire et analyser précisément les étapes marquantes de leur expérience professionnelle permettant ainsi au jury d'appréhender leur profil et de déceler les compétences nécessaires à l'exercice du métier d'enseignant. Cependant, il est souligné par le jury le manque d'information concernant le parcours professionnel du candidat, leurs diplômes et qualifications et quelques fois le niveau de classes dans lesquelles il intervient,

Dans les dossiers retenus pour l'épreuve d'admission, l'analyse que ces candidats ont effectuée pour leur réalisation pédagogique leur a permis de présenter des dispositifs cohérents : objectifs de formation à atteindre, mise en activité des élèves, compétences et savoirs technologiques issus des référentiels bien identifiés, progressions pédagogiques, choix et pertinence des supports de formation, différenciation pédagogique et suivi individuel des élèves, modalités des évaluations...

Très peu de dossier contiennent ou font émergé une présentation qui intègre le travail qu'implique le co-intervention ou le chef d'œuvre.

Les critères d'appréciation des membres du jury ont porté sur :

- la richesse et l'adéquation du parcours du candidat à la construction des compétences requises pour un enseignant ;
- les responsabilités assumées au regard du métier d'enseignant ;
- la pertinence du choix de l'activité décrite ;
- la maîtrise des enjeux scientifiques, techniques, professionnels, didactiques, pédagogiques et formatifs de l'activité décrite ;
- la structuration du propos ;
- la prise de recul et l'analyse réflexive de la situation exposée ;
- la justification argumentée des choix pédagogiques opérés ;
- la qualité de l'expression et la maîtrise de l'orthographe et de la syntaxe.

Le jury constate que quelques activités présentées ne sont absolument pas en **adéquation avec le référentiel, ou que le positionnement sur le temps de formation d'une séance pédagogique est peu judicieux**. Cela dénote une lecture trop superficielle de ce document fondamental et incontournable pour l'écriture d'une progression pédagogique et de séquences adaptées au public confié.

Pour éviter de nouvelles déceptions, un candidat ayant échoué au concours lors d'une précédente session doit faire l'effort de rédiger complètement un nouveau dossier de RAEP et pas de modifier partiellement son dossier existant.

Conseils :

Sur la forme :

Le jury ne devrait pas avoir à rappeler aux candidats qu'il est impératif de respecter le cahier des charges (police, interligne simple, marges...) et de joindre un ou deux exemples de documents ou travaux, réalisés dans le cadre de l'activité décrite.

On ne peut aussi que conseiller aux candidats de prendre le temps nécessaire à une rédaction réfléchie de leur dossier de RAEP et de le faire relire par quelques personnes choisies de leur entourage, pas forcément spécialistes de la filière Bois, pas forcément du monde de l'éducation, afin d'obtenir un document d'une qualité digne du concours visé.

Le dossier de RAEP doit être cohérent, son écriture requière une réflexion menée autour de sa pédagogie et de la manière dont elle est construite, dont les compétences sont transmises et évaluées. Ce dossier ne doit pas se résumer à une compilation de pages disparates, sans lien entre elles.

C'est l'implication et l'investissement du candidat dans ce dossier qui en fait sa qualité.

Comme précisé dans l'avant-propos, Il est également nécessaire que ce dossier soit rédigé par le candidat qui se présente et corresponde à ses capacités, ses connaissances et ses compétences.

Pour la partie 1 :

Trop de candidats confondent « description des activités confiées », ce qui est demandé, et « énumération des activités confiées ». Il importe dans cette partie de montrer en quoi les étapes professionnelles franchies ont permis au candidat d'acquérir des compétences transférables dans le métier d'enseignant. Quelques références au référentiel des compétences des métiers du professorat et de l'éducation seraient judicieuses dans cette partie du dossier. Le parcours d'enseignement doit être davantage explicité.

Les formations reçues tout au long du parcours professionnel doivent être mentionnées et valorisées.

Les candidats se présentent à un concours interne de recrutement de professeurs, Ils doivent valoriser les savoir-faire pédagogiques qu'ils ont acquis, les expérimentations qu'ils ont menées. Ils doivent s'appuyer sur leur expérience de l'enseignement des métiers du bois.

Pour la partie 2 :

Les documents présentés pour l'application pédagogique doivent être clairs, précis, structurés et organisés. Des éléments graphiques sont toujours les bienvenus pour étayer un texte souvent trop dense. L'authenticité des éléments dont il est fait état dans la seconde partie du dossier doit être réellement attestée par le chef d'établissement.

Sur le fond :

Les candidats doivent préciser, sans ambiguïté la filière de formation, le niveau des élèves, et la période de l'année lors de laquelle l'activité est proposée. Cette activité sera représentative d'une situation professionnelle réelle et réaliste, motivante, prenant appui sur des objectifs précis, clairement énoncés, et donc facilement compréhensibles par tous les élèves. L'activité doit évidemment être adaptée aux compétences visées du référentiel et clairement mentionnées. (le jury a pu constater que ce n'était pas toujours le cas. Enfin la séquence sera située dans une progression globale, construite et explicitée.

Le candidat justifiera le choix de la (des) démarche(s) pédagogique(s) retenue(s). Il indiquera et justifiera les supports qu'il utilise.

Une fiche pédagogique détaillée est toujours la bienvenue. Cette fiche doit comporter les éléments déjà cités, mais aussi la durée prévue et la planification de l'activité, la nature de l'aide apportée aux élèves par le professeur, les modalités de réalisation (activité individuelle ou en équipe et, dans ce cas, répartition des tâches entre les élèves d'une même équipe), les mesures de sécurité envisagées, les modalités et les critères d'évaluation, la stratégie utilisée pour le suivi de l'acquisition des compétences.

Des éléments de contenu doivent être donnés au jury (représentation 3D) pour permettre d'évaluer la qualité du fond scientifique et technique de la situation d'apprentissage et son adéquation au niveau des élèves.

La prise en compte de la diversité et de l'hétérogénéité des élèves et donc l'individualisation des activités sont aussi des éléments que le jury apprécie.

Globalement les modalités d'utilisation des outils numériques ne sont pas suffisamment explicitées, voire parfois inexistant. Il ne faut pas perdre de vue les attendus des référentiels de diplômes.

L'évaluation des élèves doit porter sur l'acquisition des compétences, explicitées et connues par les élèves.

Le travail engagé en partenariat avec des professionnels n'est jamais abordé dans les dossiers de RAEP présentés.

L'originalité du support, son attractivité ainsi que l'innovation technologique sont fortement appréciées.

L'arrêté précité indique que « *le candidat développe plus particulièrement, à partir d'une analyse précise et parmi ses réalisations pédagogiques dans la discipline concernée par le concours, celle qui lui paraît la plus significative, relative à une situation d'apprentissage et à la conduite d'une classe qu'il a eue en responsabilité...* ». Or le jury a trop souvent le sentiment que la situation décrite n'a pas été proposée aux élèves (par exemple les temps alloués ne sont pas réalistes). L'absence d'une synthèse et d'un bilan de l'activité proposée accroît ce doute. Des extraits anonymes de documents renseignés par les élèves authentifieraient la mise en œuvre de l'activité présentée et attesteraient de la bonne compréhension de ceux-ci par les élèves.

Résultats statistiques

CAPLP

Nombre de postes	Nombre de candidats inscrits	Nombre de dossiers de RAEP reçus	Nombre de candidats admissibles
15	31	15	11
	Nombre de candidats admis		
	7		
Moyenne du premier admis : 16.21		Moyenne du dernier admis : 10.62	
Dossiers de RAEP	Moyenne admissible : 12.25	Note la plus haute : 17,00	Note la plus basse : 07.5

CAER CAPLP

Nombre de postes	Nombre de candidats inscrits	Nombre de dossiers de RAEP reçus	Nombre de candidats admissibles
2	15	12	6
	Nombre de candidats admis		
	2		
Moyenne du premier admis : 16.83		Moyenne du dernier admis : 14.44	
Dossiers de RAEP	Moyenne admissible : 13.67	Note la plus haute : 16.00	Note la plus basse : 11.50

Attention parfois, des candidats admissibles ne peuvent pas soit se présenter à l'épreuve, ou valider le concours car après vérifications leur dossiers n'étaient pas recevables. Les conditions pour pouvoir prétendre au concours n'étaient pas requises. (pas assez d'ancienneté, pas les diplômes requis...)

L'épreuve d'admission.

Durée 6h coefficient 2

Il est bien trop souvent constaté que cette épreuve n'a pas été suffisamment travaillée.

Les candidats n'ont pas pris la peine de se renseigner sur le contenu de cette épreuve qui se décompose comme suit :

- 4 heures d'activité en atelier (En amont, les candidats disposent de 20 minutes de lecture des sujets).

Un TP de pose d'un ouvrage (2H), d'un TP d'usinage sur machine à commande numérique (1H), d'un second TP d'usinage, utilisation de machines traditionnelle à positionnement numérique, suivi d'une mise au point d'une séance pédagogique (1H).

- 1 heure de préparation de l'exposé sur support numérique.
- 30 minutes d'exposé, 30 minutes d'entretien avec le jury.

Pour les TP et pour la présentation de la séquence pédagogique, les candidats sont évalués par des commissions d'examineurs différentes.

L'épreuve a pour but de permettre l'évaluation dans l'option « GIB », l'aptitude du candidat à concevoir et à organiser une séquence de formation reposant sur la maîtrise de savoir-faire professionnels, en fonction d'un objectif pédagogique préconisé et d'un niveau de classe donné.

La séance de formation s'inscrit dans les programmes de lycée professionnel, essentiellement en BAC Professionnel et dans les 3 filières qui rassemblent le plus gros flux d'élèves (TCB-TFBMA-TMA)

Présentation d'une séquence de formation portant sur les programmes du lycée professionnel. L'épreuve a pour but d'évaluer, l'aptitude du candidat à concevoir et à organiser une séquence de formation reposant sur la maîtrise de savoir-faire professionnels, en fonction d'un objectif pédagogique imposé et d'un niveau de classe donné.

Elle prend appui sur les investigations et les analyses effectuées au préalable par le candidat au cours de travaux pratiques relatifs à un système technique ou à un processus. La séquence de formation s'inscrit dans les programmes de lycée professionnel dans la discipline considérée. Le candidat est amené, au cours de sa présentation orale, à expliciter la démarche méthodologique, à mettre en évidence les informations, données et résultats issus des investigations conduites au cours des travaux pratiques qui lui ont permis de construire sa séquence de formation, à décrire la séquence de formation qu'il a élaborée, à présenter de manière détaillée une des séances de formation constitutives de la séquence.

Au cours de l'entretien avec le jury, le candidat est conduit plus particulièrement à préciser certains points de sa présentation ainsi qu'à expliquer et à justifier les choix de nature didactique et pédagogique qu'il a opérés dans la construction de la séquence de formation présentée.

Lors de l'entretien, dix minutes maximum pourront être réservées à un échange sur le dossier de reconnaissance des acquis de l'expérience professionnelle établi pour l'épreuve d'admissibilité, qui reste, à cet effet, à la disposition du jury.

Partie travaux pratiques

Durant cette partie, le candidat mène un travail sur machines et en cellule de pose qui permet au jury d'évaluer la maîtrise des compétences techniques et professionnelles au niveau d'un technicien hautement qualifié.

Les critères d'évaluation concernent :

- L'appropriation du travail à réaliser dans un environnement professionnel
- L'organisation d'un poste de travail
- La mise en œuvre des matériels et équipements mis à disposition des candidats

2 phases de travaux : phases indépendantes d'égale pondération, durée égale

- Usinage d'une pièce sur machine à commande numérique, il peut être demandé au candidat de:
 - Définir les critères de choix de l'outil
 - Enumérer ses caractéristiques
 - Déterminer les paramètres d'usinage
 - Compléter une nomenclature ou un contrat d'usinage
 - Mesurer des jauges d'outils sur un banc de préréglage
 - Réaliser un programme sur la machine et usiner
 - Contrôler et analyser les résultats d'usinages réalisés
 - Effectuer une action corrective

- Usinage d'une pièce sur machine à positionnement numérique
 - Définir les critères de choix de l'outil
 - Enumérer ses caractéristiques
 - Déterminer les paramètres d'usinage
 - Compléter une nomenclature ou un contrat d'usinage
 - Elaborer un montage usinage
 - Régler la machine et usiner
 - Contrôler et analyser les résultats d'usinages réalisés
 - Effectuer une action corrective

- Implantation et pose d'un ouvrage d'agencement, il peut être demandé au candidat de :
 - Organiser sa zone d'intervention
 - Vérifier et réceptionner les supports de l'ouvrage
 - Relever, tracer, implanter l'ouvrage
 - Préparer les supports nécessaires à la pose
 - Choisir les fixations adaptées
 - Répartir et positionner les fixations
 - Préparer et ajuster les ouvrages
 - Assurer la mise en position provisoire de l'ouvrage
 - Fixer l'ouvrage au support en sécurité

La maîtrise des machines conventionnelles ou à commande numériques est demandée au candidat, ainsi que la maîtrise des compétences liées aux démarches d'implantation et pose d'un ouvrage en sécurité.

Durant cette première phase de TP, les échanges avec le jury permettent au candidat de démontrer leur compréhension du problème posé et leur maîtrise des compétences techniques.

Pendant cette phase, les candidats ont la possibilité de prendre toutes les informations qu'ils jugeront utile pour enrichir la séance pédagogique qu'ils vont devoir construire dans l'épreuve suivante. Un appareil photo leur est fourni pour, s'ils le souhaitent agrémenter et étayer la présentation de leur séance pédagogique pour l'épreuve pédagogique.

Partie pédagogique :

A partir de travaux pratiques réalisés en atelier, les candidats conçoivent et organisent séquence de formation reposant sur la maîtrise de savoir-faire professionnels, en fonction d'un objectif pédagogique imposé et d'un niveau de classe donné. Celle-ci doit conduire à l'acquisitions de compétences du référentiel d'un BAC professionnel.

- Il appartient au candidat de définir l'ensemble des éléments pédagogiques pertinents.
 - Le potentiel pédagogique de l'ouvrage
 - La problématique technique sur laquelle repose les compétences visées
 - La mise en perspective de la formation
 - Les savoirs technologiques et savoir-faire à acquérir
 - La chronologie de la séquence dans laquelle peut s'inscrire la séance proposée
 - L'évaluation des nouvelles connaissances acquises

- Cette partie permet au candidat de démontrer son aptitude à :
 - Elaborer une séance d'enseignement à partir d'un référentiel professionnel de la filière
 - Maitriser les contenus d'enseignement des formations en lycée professionnel
 - Savoir exploiter les référentiels des formations
 - Choisir une démarche pédagogique adaptée à la situation d'apprentissage et aux élèves
 - Construire une séance : durée, nature des activités des élèves, positionnement dans une progression pédagogique, compétences visées, évaluations...)
 - Mener une réflexion sur l'évolution de la discipline et sa relation avec les autres disciplines

Préparation de l'exposé sur support informatique (1h)

L'exposé :30minutes

Celui-ci consiste à présenter les différentes composantes d'une séquence et séance pédagogiques en lien avec l'activité pratique menée en amont par le candidat.

L'entretien : 30minutes

Il permet d'apprécier les aptitudes du candidat à la communication et ses capacités d'analyse et de synthèse. De vérifier que le candidat connaît et sait exploiter les référentiels, maîtrise les contenus d'enseignement et montre une capacité d'adaptation. Enfin l'entretien permet de s'assurer que le candidat est capable d'inscrire son enseignement dans le cadre des valeurs de la république.

Commentaires et recommandations

➤ Partie TP

La préparation de la partie réalisée à l'atelier doit être travaillée, le candidat doit impérativement prendre le temps d'aller chercher des informations et apprendre à utiliser les CN et autres machines conventionnelles qui aujourd'hui intègrent le numérique. Si son établissement n'en procède pas il faut se rapprocher d'un autre lycée et de collègues plus expérimentés.

Cette épreuve d'admission doit être la partie où le candidat peut démontrer au jury qu'il maîtrise les attendus des référentiels, et que par le biais de la séance présentée il permet à ses élèves d'acquérir des compétences qu'il sait évaluer. La séance doit être construite, étayée, positionnée dans une échelle de temps en lien avec une progression pédagogique réaliste au regard du référentiel du diplôme préparé.

Lors de l'entretien il est attendu du candidat qu'il puisse en échangeant avec le jury expliquer son choix de séance et sa pertinence, sa démarche, et la manière dont il pourrait exploiter cette séance avec ses élèves. Une analyse réflexive sur la mise en œuvre de sa pédagogie est également souhaitée.

Les candidats qui ont réussi la partie TP possèdent de solides compétences professionnelles ainsi que des connaissances scientifiques et technologiques nécessaires à la mise en œuvre d'un usinage. mais également des techniques de pose. Ils ont fait preuve d'autonomie et de prise d'initiative et ont su gérer leur temps.

Des candidats ont eu des difficultés inquiétantes dans :

- Manque d'organisation pour la mise en œuvre, l'ajustement et l'implantation d'un ouvrage dans un lieu défini
- La lecture de plan de pose et du travail demandé
- Le respect de la méthodologie de mise en œuvre d'un ouvrage
 - L'analyse du positionnement isostatique des pièces sur machine
 - La connaissance des outils des machines, de leurs caractéristiques et mesures
 - Le mesurage et le contrôle des pièces
 - Les moyens de production numériques
 - La gestion du temps

Conseils aux candidats :

- Prendre le temps de la lecture et analyse de l'ensemble des documents, sujet et ressources associées (20 minutes sont allouées à ce temps de découverte du sujet)
- Prendre le temps de lire les procédures aux machines (fournies pour chaque machine)
- Intégrer dès le début de l'épreuve que les travaux réalisés devront conduire à la construction de la séance pédagogique attendue.
- Solliciter le jury à bon escient
- Respecter les règles de sécurité

➤ **Partie pédagogique**

Quelques candidats ont su exploiter la situation des TP pour imaginer une activité de formation plus générale permettant de développer des compétences ciblées. Ils ont pu dégager les savoirs associés transférables à d'autres situations d'activités professionnelles.

Certains se limite à expliciter strictement les travaux pratiques réalisés dans le cadre de la première partie de l'épreuve sans les resituer dans un contexte professionnel représentatif de la réalité des activités du domaine de la menuiserie, du bâtiment, ou de la menuiserie industrielle. La notion de situation et de contextualisation doit permettre aux élèves de se projeter afin de résoudre des problèmes techniques afférent à la situation de travail proposée.

L'outil numérique proposé pour la présentation doit permettre au candidat de mettre en valeur leur compétences à utiliser le numérique pour la construction et présentation d'une séance pédagogique.

Pour certain candidat, l'orthographe, l'expression écrite et l'expression orale sont notablement insuffisantes pour réussir un concours de recrutement de professeurs. Ils n'ont parfois pas été en mesure de :

- D'utiliser entièrement les 30minutes de présentation
- Développer une séance structurée inscrite dans une séquence pédagogique cohérente et en lien avec les travaux pratiques effectués au préalable en atelier
- Identifier les savoirs technologiques et savoir-faire à acquérir par les élèves lors de la séance. Trop de séances présentées n'apportent rien de nouveau à l'apprenant
- Construire une démarche pédagogique
- Détailler les activités précises des élèves durant la séance
- Justifier les procédures de contrôle et d'évaluation des acquis des élèves
- Synthétiser les points essentiels à retenir

Conseils aux candidats :

Les candidats doivent se poser les questions suivantes :

- Quelles connaissances minimales doivent posséder mes élèves pour aborder le nouvel apprentissage(prérequis) ?
- Quels savoirs ou savoir-faire nouveaux vais-je leur apporter en lien avec ma progression pédagogique ?
- Que doivent retenir les élèves à la fin de la séance ?
- Quelle est ma stratégie pédagogique ?
- Quel évaluation faut-il mettre en place ?

Pour bien appréhender ces questions, les membres du jury conseillent aux candidats de porter une attention particulière aux points suivants :

- Identifier précisément les compétences qui peuvent être développées. Lien avec les travaux pratiques réalisés, cohérence avec la progression pédagogique proposée
- Définir et formaliser les savoirs, savoir-faire et savoir-être à faire acquérir aux élèves
- Définir le niveau de performance attendu en tenant compte des niveaux taxonomiques (reproduire, retrouver, appliquer, transférer, inventer, créer, choisir, argumenter...)
- Exprimer une problématique permettant de confronter l'élève aux savoir à acquérir
- Elaborer la chronologie des activités de la séance qui devront être conduites par les élèves (observation, expérimentation, manipulation...)
- Choisir les espaces, le temps et le mode de travail (groupe ou individuel)
- Définir la manière dont se fera la synthèse des connaissances ainsi que son contenu
- Proposer un mode d'évaluation des apprentissages

➤ **L'entretien**

Le jury a apprécié le comportement très professionnel de quelques candidats, ceux-ci ont su être à l'écoute des questions posées afin de répondre de la manière la plus précise et complète.

Pour certains les règles de communications ne sont pas toujours maîtrisées.

Un professeur, cadre A de la fonction publique, doit être capable de s'exprimer clairement et rigoureusement, d'effectuer un exposé clair et synthétique, en utilisant les outils numériques appropriés.

Pour quelques candidats on peut noter un manque de connaissances scientifiques et technologiques, ce qui rend difficile la possibilité d'apporter des réponses et argumentations aux questions techniques et pédagogiques posées par le jury. Une connaissance et maîtrise du vocabulaire technique adéquat est attendue. Le candidat doit s'exprimer correctement et doit être capable de compléter ses explications par une expression graphique (croquis, schéma, carte heuristique...)

La transformation de la voie professionnelle, l'évolution des modalités de formation professionnelle, de ces attendus, de sa mise en œuvre doit être connue des candidats. (Accompagnement renforcé, co-intervention, chef d'œuvre...) sans oublier les modalités d'enseignement en classe de première famille de métiers AMA.

Les candidats de ce concours doivent avoir une connaissance précise des formations et de tous les niveaux d'enseignement de la filière bois en LP (TCB, TFBMA et TMA). Ils ne peuvent se retrancher derrière le fait qu'ils enseignent dans des filières connexes comme l'ébénisterie ou la marqueterie ou encore dans un champ habitat en SEGPA.

Conclusion

Les membres du jury ont eu le grand plaisir de rencontrer des candidats de très belle valeur. Mais tous les candidats présents n'ont pas satisfait aux exigences du concours qui doit permettre de reconnaître des professeurs de qualité, capables d'enseigner les métiers du bois, grâce à de solides compétences professionnelles liées à une pédagogie avérée, mais aussi de former les futurs citoyens.

Ont donc été déclarés admis, les candidats qui ont su montrer dans leur dossier de RAEP le sérieux de leur préparation, l'investissement lucide dans leur métier d'enseignant, et particulièrement dans les aspects pédagogiques, la connaissance du système éducatif, l'appropriation des compétences des métiers de l'éducation et du professorat, la prise en compte des élèves dans leur globalité, mais aussi dans leur diversité, la volonté de progresser et de s'améliorer et surtout l'envie et l'ambition d'enseigner.

Ces candidats qui ont un vrai projet professionnel et le souhaite de réussir ce concours, ont pris soin de rédiger leur dossier de RAEP pour répondre aux attendus. Ils connaissent les compétences exigibles des enseignants et ils font l'effort de distiller, dans leur enseignement, les valeurs et les principes de la République. Ils participent régulièrement, à des actions de formation. Ils n'hésitent pas aussi à prendre conseil auprès de professeurs expérimentés et reconnus. Leur projet de carrière dans l'enseignement est construit.

A l'inverse les membres du jury déplorent le manque de préparation de quelques candidats qui, pensant qu'ils sont d'excellents techniciens, croient pouvoir se dispenser de tout effort pédagogique et négligent ainsi la didactique de la discipline. Un technicien, aussi bon et expérimenté soit-il, ne fait pas forcément un bon professeur. Ce n'est pas le même registre de compétences. Ces candidats n'ont pas compris qu'un professeur technique n'est pas simplement un transmetteur de savoir-faire. Ils ne peuvent pas se contenter d'essayer de reproduire, l'enseignement qu'ils ont reçu il y a parfois bien longtemps. Le jury constate que généralement lorsqu'un candidat présente des lacunes techniques, ces dernières s'accompagnent généralement de lacunes scientifiques et parfois aussi de lacunes d'expression. S'ils veulent réussir le concours, ces candidats doivent absolument faire preuve d'une plus grande lucidité. Certes le concours nécessite une préparation spécifique, mais c'est aussi dans l'exercice quotidien rigoureux de leur activité d'enseignement que les candidats construisent leur capacité de réussite au concours.

Les candidats qui se présentent depuis plusieurs années à ce concours doivent s'astreindre à repenser complètement leur approche globale du concours.

Enfin le jury ne peut que conseiller aux candidats de s'imprégner attentivement des textes et des rapports de jury relatifs à ce concours. La mise en place d'une veille pédagogique et technologique est indispensable. Il est également incontournable, de prendre connaissance des référentiels des baccalauréats professionnels de la filière bois, ainsi que des vadémécums de la TVP. La rénovation de la voie professionnelle a débuté en 2019 et est bien entendu toujours d'actualité. Les candidats doivent être en mesure d'en expliquer les évolutions et les modalités de mise en œuvre.

Les lauréats de ces concours doivent savoir que, s'agissant d'un recrutement d'enseignants, ils seront dès la rentrée scolaire suivante nommés en qualité de professeurs stagiaires.

Pour conclure, il est vivement souhaité que les candidats lisent attentivement les textes relatifs à ce concours afin de s'informer, d'appréhender et de respecter les modalités et les contenus à mettre en œuvre pour chacune des épreuves.

Les candidats peuvent utilement consulter les différents sites ci-dessous (liste non exhaustive) :

- devenir enseignant
<https://www.devenirenseignant.gouv.fr/>

- La TVP
<https://eduscol.education.fr/2224/transformer-le-lycee-professionnel>
- le référentiel de compétences des métiers du professorat et de l'éducation
<http://www.education.gouv.fr/cid73215/le-referentiel-de-competences-des-enseignants-au-bo-du-25-juillet-2013.html>
- les référentiels des baccalauréats professionnels TCB, TFBMA et TMA
<https://eduscol.education.fr/1916/le-baccalaureat-professionnel>
- les textes concernant la transformation de la voie professionnelle
<https://eduscol.education.fr/cid133260/transformer-le-lycee-professionnel.html>
<https://www.education.gouv.fr/cid2573/la-voie-professionnelle-au-lycee.html>
- les ressources pédagogiques du portail national de ressources, Eduscol STI, dans le domaine du Bois
http://eduscol.education.fr/sti/ressources_pedagogiques
- le socle commun de connaissances, de compétences et de culture
<http://eduscol.education.fr/pid23410/le-socle-commun.html>
- le parcours citoyen et les valeurs républicaines à l'école
<http://eduscol.education.fr/cid46702/les-valeurs-de-la-republique.html>
- la laïcité à l'école
<https://www.education.gouv.fr/la-laicite-l-ecole-12482>
- Parcours m@gistère sur la transformation de la voie Professionnelle
- Le vadémécum de la famille de métiers « de l'agencement de la menuiserie et de l'ameublement »

Support pour la partie TP :

- Assemblage et pose de l'escalier dans une cabine individuelle, réalisation et ajustage de la marche N°4
- Réalisation d'une marche à la CN
- Réalisation d'une rainure pour la contremarche (TO à positionnement numérique)

